

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 7 AVRIL 2021**

Ouverture de l'assemblée spéciale du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 7^e jour du mois d'avril 2021 à 19 h 00 par visioconférence.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absences motivées :

M. Julien BOUDREAULT	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Marc-André GOSSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M ^{me} Ginette NADEAU	Mairesse par intérim de Pierreville

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, est également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1. Avis de motion afin d'adopter le règlement 2021-02 relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 2.2. Dépôt du projet de règlement 2021-02 abrogeant et remplaçant le règlement 2014-04 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, M^{me} Geneviève Dubois, préside l'assemblée spéciale et la déclare ouverte.

1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie

2021-04-092

et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0

AFFAIRES COURANTES

2.1

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2021-02 RELATIVEMENT À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin, à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2021-02 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, abrogeant et remplaçant le règlement 2014-04.

2.2

2021-04-093

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-02 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2014-04 RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que l'article 1026 du Code Municipal dernier alinéa permet à une MRC de changer la date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes par règlement ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 2014-04, la tenue de cette vente a lieu le 2^e mercredi du mois d'avril de chaque année pour la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite modifier la tenue de la date pour le 2^e mercredi du mois de septembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abroger et remplacer le règlement 2014-04 adopté en 2014 et d'adopter un nouveau règlement afin de changer la date de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 7 avril 2021 ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et il est unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2021-02 modifiant le règlement 2014-04 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0

2021-04-094

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à dix-neuf heures dix (19 h 10).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIEVE DUBOIS

Signatures



SECRÉTAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ